

ASSOCIATION L'AMUSE DANSE Convention de location de matériel 2024/2025

Entre **L'association L'Amuse Danse**, Espace Culturel Renée Wanner, dont le siège social se situe au : 43 Rue Georges-Clemenceau, 77 590 Chartrettes, représentée par Mr **Bruno Caminade**, président.

Et l'adhérent :

Adresse électronique :

Téléphone :

Le responsable location d'instruments : Bruno Caminade

Il a été convenu ce qui suit :

L'Amuse Danse ne peut être tenu responsable de dommages causés par un usage non conforme aux prescriptions du fabricant et des procédures pratiquées par l'emprunteur et/ou ayant contribué à créer une situation qui aurait permis la réalisation de dommages physiques matériels ou autres. L'emprunteur est donc tenu responsable de tout mauvais emploi et des conséquences induites ou non qui peuvent en résulter.

Modalités de mise à disposition :

- Lors de l'enlèvement l'adhérent est informé de l'usage, du mode d'emploi, des risques et dangers associés, des mesures de prévention et de sécurité.
- La location de matériel sous-entend son retour dans les conditions d'emprunt.
- La location ne vaut que pour l'adhérent déclaré ci-dessus.
- L'emprunteur est responsable du bien loué dès lors qu'il lui est confié.
- L'emprunteur qui bénéficie de la location de matériel doit être à jour de la cotisation annuelle, doit posséder une assurance responsabilité civile en cours de validité et **remet un chèque de location pour la saison en cours.**
- L'emprunteur s'engage à remettre le matériel dans les délais prévus, à présenter le matériel avec son emballage le cas échéant et à remettre le matériel dès lors qu'il n'est plus en état de conformité.
- Les montants des locations sont demandés pour couvrir en partie les frais d'entretien des instruments et du matériel mis à disposition.

Responsabilités de l'emprunteur :

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel conformément aux préconisations, à rendre le matériel dans le même état de propreté, de fonctionnement qu'à l'emprunt. En cas de perte, de vol ou de dégradations rendant inutilisable le matériel, l'emprunteur s'engage à le rembourser à la valeur estimée (voir tableau) ou à payer la remise en état par un luthier de notre choix.

L'Amuse Danse met à disposition de l'emprunteur ci-dessus nommé, le matériel suivant :

Matériel	Etat	Coût annuel loc.	Date paiement	Etat matériel Si rendu	Visa emprunteur	Visa responsable
Accordéon1 : Hohner 2915		50 €				
Accordéon2 : Hohner 2915		50 €				
Accordéon3:Hohner Atlanta		50 €				
Accordéon4: Mengascini		80 €				
Cornemuse Fouchère		50 €				
Date emprunt/location initial				Date retour instrument		
Saison						

Pour l'Amuse Danse : Fait à Chartrettes, le :

Signature de l'emprunteur :

Signature du responsable :